PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DÉPARTEMENTALE CONTRE LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE (DNC) DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 17 décembre 2025

Pour lutter contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC), maladie animale fortement contagieuse, l'État engage une réponse collective et coordonnée d'ampleur.

Afin de stopper la propagation du virus, le Premier ministre a décidé hier d'accélérer une campagne de vaccination généralisée des bovins dans dix départements du Sud-Ouest, dont les Pyrénées-Atlantiques, constituant **un véritable cordon sanitaire de protection des cheptels.**

Un déploiement immédiat et massif de la vaccination

La campagne de vaccination débute dès aujourd'hui dans les Pyrénées-Atlantiques sur les 129 communes de l'Est du Béarn concernées par une zone de régulation (dans un rayon de 50km autour du foyer des Hautes-Pyrénées)

Les doses nécessaires à la vaccination des 205 000 bovins du département seront intégralement livrées d'ici vendredi, sur un total de 750 000 bovins qui seront vaccinés dans le cordon vaccinal du Sud-Ouest.
L'objectif est de vacciner l'ensemble des bovins des Pyrénées-Atlantiques dans un délai de 4 semaines. La protection est pleinement acquise 21 jours après l'injection. La vaccination est sans effet sur la qualité de la viande et du lait.

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication interministérielle (réservé à la presse)
- *En journée :*
Tél : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79
- *En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :*
Tél : 06 15 20 31 38

Pour toute demande presse par mail : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex
Tél : 05 59 98 24 24
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

Pour garantir la rapidité et la fiabilité de ce déploiement, l'État mobilise des moyens logistiques exceptionnels, notamment les logisticiens des armées et de la sécurité civile, afin d'assurer l'acheminement sécurisé des vaccins sur l'ensemble du territoire.

Une mobilisation collective exemplaire de l'ensemble des acteurs

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a réuni ce jour, à l'occasion du **premier comité départemental de suivi de la DNC**, l'ensemble des partenaires concernés – Chambre d'agriculture, Groupement de défense sanitaire (GDS), Groupement technique vétérinaire (GTV) et organisations syndicales agricoles – afin d'organiser concrètement la mise en œuvre de cette campagne dès aujourd'hui.

Cette mobilisation repose sur un engagement collectif fort : profession agricole, vétérinaires et services de l'État agissent de concert pour garantir un déploiement rapide, coordonné et efficace de la vaccination.

Des renforts vétérinaires pour aller plus vite : aux côtés des vétérinaires, des vétérinaires volontaires, retraités ou en activité, ainsi que des vétérinaires militaires et des élèves vétérinaires, seront engagés dans cette action sanitaire prioritaire.

Une responsabilité partagée pour protéger les cheptels

La réussite de cette campagne repose sur la responsabilité et l'implication de chacun. Aux côtés des éleveurs, les vétérinaires interviennent pour réaliser les vaccinations dans des conditions sereines et sécurisées, indispensables à la protection durable des cheptels.
Afin d'éviter toute propagation du virus, des contrôles routiers sont également mis en œuvre par la gendarmerie concernant les mouvements d'animaux.
Après vaccination, les mouvements d'animaux demeurent interdits :

- pendant 28 jours au sein de la zone vaccinale ;
- pendant 45 jours dans la zone de surveillance (129 communes concernées dans le département).